



# le lupirullien

Commune de Rouilly Saint Loup



## Bulletin Municipal d'Information

A

B

C

D

E

F

1

2

3

4

SAINT JULIEN LES VILLAS

MENOIS

ROUILLY SAINT LOUP

BREVIANDES

ROUILLEROT

Index des rues

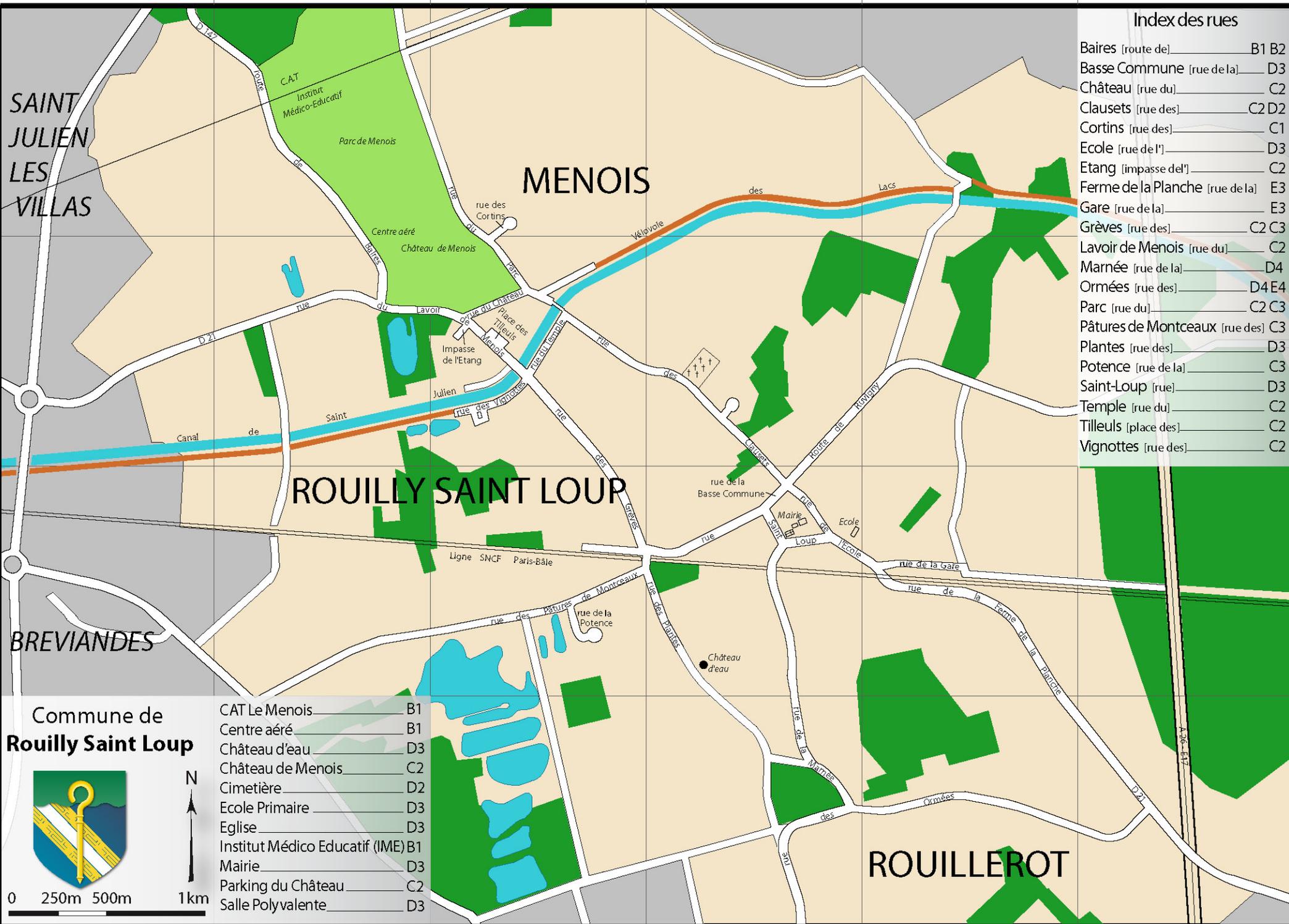
Baires [route de]	B1 B2
Basse Commune [rue de la]	D3
Château [rue du]	C2
Clausets [rue des]	C2 D2
Cortins [rue des]	C1
Ecole [rue de l']	D3
Etang [impasse de l']	C2
Ferme de la Planche [rue de la]	E3
Gare [rue de la]	E3
Grèves [rue des]	C2 C3
Lavoir de Menois [rue du]	C2
Marnée [rue de la]	D4
Ormées [rue des]	D4 E4
Parc [rue du]	C2 C3
Pâtures de Montceaux [rue des]	C3
Plantés [rue des]	D3
Potence [rue de la]	C3
Saint-Loup [rue]	D3
Temple [rue du]	C2
Tilleuls [place des]	C2
Vignottes [rue des]	C2

Commune de Rouilly Saint Loup



0 250m 500m 1km

CAT Le Menois	B1
Centre aéré	B1
Château d'eau	D3
Château de Menois	C2
Cimetière	D2
Ecole Primaire	D3
Eglise	D3
Institut Médico Educatif (IME)	B1
Mairie	D3
Parking du Château	C2
Salle Polyvalente	D3



# SOMMAIRE

<b>Plan de Rouilly Saint Loup</b>	page 2
<b>Le mot du maire</b>	page 4
<b>Mémento 2009</b>	
Mairie / Services d'urgence / Trésorerie	page 5
Ecole Primaire / R.P.I	page 6
S.I.VO.S / Collège / Horaires des bus	page 7
Services divers	page 8
Location de la salle polyvalente / Associations / Loisirs	page 9
Transports	page 10
Collecte des déchets / Déchetteries	page 11
Commerçants / Artisans / Autres services	page 12
<b>Etat Civil 2008-2009</b>	page 13
<b>Compte-rendu des conseils municipaux</b>	page 14
<b>Le film de l'année 2008-2009</b>	page 22
<b>Rouilly au gré du vent ...</b>	page 27
<b>Photo souvenir</b>	page 30
<b>Documents d'Archives</b>	page 31
<b>Le LUPIQUIZZ</b>	page
<b>Réponses LUPIQUIZZ</b>	page

## **Couverture :**

*La photo de la première page date de 1983 et a été gracieusement prêtée par Madame Odette DOUE.*

*Si vous avez d'autres photos de Rouilly, aériennes ou non, anciennes ou plus récentes, merci de les prêter à la mairie pour les prochaines couvertures du Lupirullien.*

*Afin d'améliorer les futurs numéros du Lupirullien, merci de signaler les erreurs ou les omissions qui auraient pu se glisser malencontreusement dans ce numéro.*

**Directeur de la publication :** Jean-Pierre MARTY

**Responsable de la publication :** Jean-Marie CASTEX

# MÉMENTO

Mairie

Services d'urgence

Trésorerie



## Mairie

27, rue St Loup  
10800 ROUILLY SAINT LOUP

☎ 03.25.41.58.39

☎ 03.25.40.38.71

### Heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi : de 17 h 30 à 19 h 30

Jeudi : de 17 h 30 à 19 h 30

### Adresse mail :

[mairierouillysaintloup@wanadoo.fr](mailto:mairierouillysaintloup@wanadoo.fr)

### Adresse mail des adjoints :

[adjoints10800rouilly@orange.fr](mailto:adjoints10800rouilly@orange.fr)

### Adresse du site internet :

<http://rouillysaintloup.olympe-network.com>

**Maire :** Jean-Pierre MARTY

☎ 03.25.41.59.43

**1<sup>er</sup> Adjoint :** Patrice PICHENEY

**2<sup>ème</sup> Adjoint :** Dominique ANTOINE

**3<sup>ème</sup> Adjoint :** Jean-Marie CASTEX

☎ 03.25.41.58.57

**Secrétaire :** Charles COTTE

**Agents d'entretien :** Laurent ARTUS

Mireille VINCENT

## Services d'urgence

**SAMU** ☎ 15 ou 112

**Chef de Corps des Pompiers de Rouilly :**

Ludovic Roger ☎ 06.13.57.62.37

**Pompiers de Troyes** ☎ 18

**Centre hospitalier :** ☎ 03.25.49.49.49

**Gendarmerie de Bréviandes :**

☎ 17 ou 03.25.83.17.50

**Electricité :** ☎ 08.10.33.30.10

**Eau Assainissement :** (dépannage 24/24 )

☎ 08.10.01.50.16

**Secrétariat du S.D.D.E.A :** (heures de bureau)

☎ 03.25.41.17.17

**SAUR :** (mise en relation avec l'astreinte)

☎ 03.86.64.72.40

## Trésorerie de Lusigny

14, rue Genevois

10270 LUSIGNY

☎ 03.25.41.20.43

**Comptable du Trésor :** Vincent MARQUE

**Heures d'ouverture :**

Lundi, Mardi, Jeudi :

de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Vendredi :

de 8 h à 12 h

# MÉMENTO

Ecole Primaire  
R.P.I



L'école primaire fonctionne en Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) avec les écoles de Daudes, Montaulin, Ruvigny.

L'inscription d'un enfant dans l'une des écoles du R.P.I. se fait à la mairie de la commune de résidence. L'enfant doit être âgé de 3 ans dans l'année civile de la rentrée scolaire.

## Ecole Primaire

19, rue de l'Ecole  
10800 ROUILLY SAINT LOUP  
 03.25.41.59.67

**Adresse mail :**  
ecolersl@wanadoo.fr

**Horaires :**  
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :  
8 heures 25 /11 heures 25  
13 heures 20 /16 heures 20

**Directeur :** Jean-Marie CASTEX

Classe pour l'année scolaire 2008-2009 :  
Cours Moyen <sup>1</sup>ère et <sup>2</sup>ème années  
(CM1-CM2)

**Adjointe :** Line COTTE

Classe pour l'année scolaire 2008-2009 :  
Cours Préparatoire  
(CP)

## Regroupement Pédagogique Intercommunal

Ecole	Niveau pour l'année 2008-2009	Enseignant(e)	Téléphone
Ruvigny 1, Grande rue	Petite Section de maternelle	Joëlle GROSSET	03.25.80.76.38
Ruvigny 1, Grande rue	Petite et Moyenne sections de maternelle	Caroline BROCHE	03.25.80.76.38
Daudes 7, rue de la Libération	Grande Section de maternelle	Emmanuelle MOULET	03.25.41.59.80
Rouilly St Loup 19, rue de l'école	Cours Préparatoire (CP)	Line COTTE	03.25.41.59.67
Daudes 7, rue de la Libération	Cours Elémentaires (CE1-CE2)	Isabelle ROBERT Sarah VICENTE	03.25.41.59.80
Montaulin 94, Grande rue	Cours Elémentaire et Moyen CE2-CM1	Richard MARTY	03.25.41.54.30
Rouilly St Loup 19, rue de l'école	Cours Moyens CM1-CM2	Jean-Marie CASTEX	03.25.41.59.67

# MÉMENTO

S.I.V.O.S

Collège

Horaires des bus



## Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

1, Grande rue ☎ 03.25.40.23.71	<b>Président</b> : Fabrice GERARD	Tarifs 2009 (à titre indicatif)
<b>Garderie</b>	Ouverte aux enfants du R.P.I. le matin de 7 h 30 à 8 h 20 et le soir de 16 h 15 à 18 h 30.	1,70 € / heure 0,90 € le goûter
<b>Cantine</b>	Ouverte aux enfants du R.P.I. les lundis, mardis, jeudis et vendredis.	4,70 € le repas
<b>Centre de loisirs sans hébergement</b>	Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires de 9 h à 17 h. La garderie fonctionne également. (voir horaires plus haut)	la journée avec cantine : 12 € la 1/2 journée sans cantine : 7 € la 1/2 journée avec cantine : 10 €

## Collège de Lusigny sur Barse

☎ 03.25.43.84.20 <b>Principal</b> : M. BORDELOT	<b>Secrétariat</b> : Mme GARNIER <b>Vie scolaire</b> : Mme MISSWALD <b>Intendance</b> : Mme SERRE
--	---

## Horaires de ramassage scolaire du Collège

	Menois (Place des Tilleuls)	Ancien café (9, rue des Grèves)	Rouillerot	Ecole Primaire
Matin	8 h 22	8 h 24	8 h 30	8 h 32
Soir	17 h 30	17 h 32	17 h 38	17 h 40
Mercredi retour	12 h 30	12 h 32	12 h 38	12 h 40

## Horaires de ramassage scolaire du R.P.I.

	Ruvigny	<b>Rouilly</b>	Daudes	Montaulin	Daudes	<b>Rouilly</b>	Ruvigny
Matin	7 h 58	<b>8 h 04</b>	8 h 09	8 h 12	8 h 15	<b>8 h 19</b>	8 h 25
Soir	16 h 15	<b>16 h 21</b>	16 h 25	16 h 28	16 h 31	<b>16 h 35</b>	16 h 42

	Montaulin	Daudes	<b>Rouilly</b>	Ruvigny	<b>Rouilly</b>	Daudes	Montaulin
Midi	11 h 15	11 h 20	<b>11 h 25</b>	11 h 30	<b>11 h 36</b>	11 h 39	11 h 42

	Ruvigny	Montaulin	Daudes	<b>Rouilly</b>	Ruvigny	<b>Rouilly</b>	Daudes	Montaulin
Ap-midi	12 h 50	13 h 00	13 h 03	<b>13 h 06</b>	13 h 12	<b>13 h 17</b>	13 h 20	13 h 22

# MÉMENTO

## Transports



Pour les élèves de moins de 21 ans, le Conseil Général prend en charge l'Abonnement Scolaire Réglementé (A.S.R). La demande d'A.S.R est établie sur un imprimé remis à l'élève par l'établissement scolaire.

### TER Rouilly-Saint-Loup-Troyes

	LMMJV	Samedi	LMMJV	Samedi
Rouilly-Saint-Loup (Ecole)	<b>7.04</b>	<b>6.39</b>	<b>13.42</b>	<b>14.07</b>
Rouilly-Saint-Loup (Place des Tilleuls)	<b>7.07</b>	<b>6.41</b>	<b>13.44</b>	<b>14.09</b>
Saint-Julien-les-Villas	7.12	6.46	13.49	14.14
Troyes (Quennedey)	7.16	6.50	13.53	14.18
Troyes (Bd du 14 Juillet)	7.19	6.52	13.56	14.20
Troyes (Bd Victor Hugo)	7.21	6.54	14.01	14.22
Troyes (Gare)	7.24	6.57	14.05	14.25

### TER Troyes-Rouilly-Saint-Loup

	LMMJV	Samedi	LMMJV	Samedi	LMMJV
Troyes (Gare)	12.00	12.30	17.25	18.10	19.02
Troyes (Bd Victor Hugo)	12.03	12.33	17.30	18.13	19.05
Troyes (Bd du 14 Juillet)	12.08	12.38	17.33	18.15	19.07
Troyes (Quennedey)	12.10	12.40	17.36	18.17	19.09
Saint-Julien-les-Villas	12.16	12.46	17.41	18.21	19.13
<b>Rouilly-Saint-Loup (Place des Tilleuls)</b>	<b>12.21</b>	<b>12.51</b>	<b>17.46</b>	<b>18.26</b>	<b>19.18</b>
<b>Rouilly-Saint-Loup (Ecole)</b>	<b>12.23</b>	<b>12.53</b>	<b>17.48</b>	<b>18.28</b>	<b>19.20</b>

### Ligne routière Rouilly-Saint-Loup-Troyes

<b>Rouilly-Saint-Loup (Ecole)</b>	<b>7.12</b>	Organisateur : Conseil Général de l'Aube Bus des Courriers de l'Aube en période scolaire uniquement.
Troyes (Bd du 14 Juillet)	7.22	
Troyes (Beurnonville)	7.27	
Troyes (Gare)	7.30	

# MÉMENTO

## Collecte des déchets Déchetteries



La collecte des déchets est effectuée par le Syndicat Intercommunal des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (S.I.E.D.T.M.O)

☎ 03.25.41.08.03

☎ 03.32.41.66.60

Adresse mail : siedmto@orange.fr

## Collecte des déchets

### Calendrier pour le tri sélectif

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
	Jeudi 2	Jeudi 12	Jeudi 12	Jeudi 9	Jeudi 7	Vendredi 5
	Jeudi 15	Jeudi 26	Jeudi 26	Jeudi 23	Vendredi 22	Jeudi 18
	Jeudi 29					

### Calendrier pour les ordures ménagères

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
	Vendredi 9	Vendredi 6	Vendredi 6	Vendredi 3	Samedi 2	Samedi 6
	Vendredi 16	Vendredi 13	Vendredi 13	Vendredi 10	Samedi 9	Vendredi 12
	Vendredi 23	Vendredi 20	Vendredi 20	Samedi 18	Vendredi 15	Vendredi 19
	Vendredi 30	Vendredi 27	Vendredi 27	Vendredi 24	Samedi 23	Vendredi 26
					Vendredi 29	

## Déchetterie de Saint Julien

	Horaires d'été (1 <sup>er</sup> Avril au 30 Septembre)	Horaires d'hiver (1 <sup>er</sup> Octobre au 31 Mars)
du lundi au vendredi	9 h à 12 h / 15 h à 19 h	9 h à 12 h / 14 h à 17 h 30
le samedi	9 h à 19 h	9 h à 17 h 30
le dimanche	10 h à 12 h 30	
Fermeture hebdomadaire : le mardi		

## Déchetterie de Lusigny

le lundi et le jeudi	9 h à 12 h
le samedi	9 h à 12 h / 14 h à 17 h (hiver) 15 h à 18 h (été)

# MÉMENTO

Commerçants

Artisans

Autres services



## Commerçants et Artisans

### Couvreurs :

SARL COURTALON-DI MALTA

 03.25.78.34.26

SARL MICHEL :

 03.25.81.00.15

### Espaces verts :

C.A.T Menois :

 03.25.76.27.00

PEPINIERES BALTET

 03.25.80.62.68

### Garagiste :

GARAGE RENAULT : Daniel VIARD

 03.25.41.59.13

### Maçon :

CARLAC CONSTRUCTIONS

 03.25.41.54.45

### Maraîcher :

Xavier COLLINET

 03.25.41.55.80

### Pâtissier-Chocolatier :

FLORELO PATISSERIE

 03.25.42.44.17

### Peintre :

Alain RIPOLL :

 03.25.41.59.24

### Plaquiste, Aménagement des combles :

Fabien CHAUVIN :

 03.25.81.66.04

### Taxi :

TAXI de Rouilly Saint Loup : Laureen ROGER

 06.27.39.58.14

### Terrassement :

GLOTON Patrice

 03.25.41.59.32

### Traitement de bois :

Jean-Claude VINCENT

 03.25.41.58.33

### Vitrailiste :

(restauration et création de vitraux)

ATELIER AU VITRAIL : Aurore DUPORT

 03.25.41.56.58

## Agence postale

*La commune ne disposant pas d'Agence postale, nous vous proposons le service le plus proche.*

### Agence Postale Communale de Montaulin :

ouverte tous les jours de 17 h à 19 h

 03.25.41.24.80

## Autres services

### Accueil familial des personnes âgées :

M. Mme BLASSIC

12, rue de la Ferme de la Planche

 03.25.73.92.24

### Accueil à domicile en milieu rural (A.D.M.R.) :

Présidente de l'A.D.M.R. des AUMONT :

Mme Christiane DUREL

 03.25.41.86.21

# ETAT CIVIL 2008-2009

(Arrêté au 1<sup>er</sup> avril)



## Naissances

Emma PECQUET 30 octobre 2008  
Mérédine DI MALTA 3 février 2009  
Justin STAWIKOWSKI 25 février 2009

## Mariages

Morgane RIOUALLON et Alexandre RIPOLL	12 juillet 2008
Céline CHARLES et David DE MOURA	26 juillet 2008
Lydia MALOUTA et Eric HEROLT	02 août 2008
Danielle FAIVRE et Roger RATISCOL	02 août 2008
Christelle MOCQUERY et Dimitri LABILLE	09 août 2008



## Décès

Gérard CORPET	30 août 2008
Cyrille DICK	14 décembre 2008
Bernard VARRY	31 mars 2009

## Nouveaux habitants

*La municipalité souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et les invite à se présenter à la mairie dès leur arrivée afin de faire connaissance et de faciliter leurs démarches administratives.*

M. BOUVET Melle PATRONE	11, rue Saint Loup
M. et Mme MOUILLEY	5, rue de la Potence
M. et Mme FLEURENCE	23, rue des Grèves
M. et Mme PINGUET	1, rue de la Potence
M. et Mme STAWIKOWSKI	38, rue Saint Loup
Mme BONHOMME	17, rue des Grèves
Mme MASSON	1, rue de la Basse Commune



# Compte-Rendu des réunions du Conseil Municipal

## Séance du 27 mai 2008

### Indemnités du receveur municipal

Le Conseil Municipal, vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982, vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982, décide qu'il est attribué à Monsieur Philippe NICOLI, Trésorier, la totalité de l'indemnité de conseil et budget à compter du 14 mars 2008.

### Délégués au Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le Conseil Municipal, désigne les membres appelés à représenter la commune au sein du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires :

Patrice PICHENEY (titulaire) et Magali DI MALTA (suppléante)  
Jean-Marie CASTEX (titulaire) et David LOUIS (suppléant)  
Fabien CHAUVIN (titulaire) et Francis AZIERE (suppléant)

### Modifications du budget

Le Conseil Municipal modifie le budget d'une part en créant un programme « acquisition de modules de podium » pour 667 € et d'autre part un programme « acquisition de mobilier scolaire » pour 3700 €. Les deux programmes sont crédités par prélèvement sur le programme réfection de l'église.

## Séance du 26 juin 2008

### Election sénatoriale

Après rappel par le Maire des différents décrets, arrêtés et circulaires relatifs à la désignation par les Conseils municipaux de leurs délégués titulaires et suppléants à l'élection sénatoriale devant avoir lieu le 21 septembre 2008, le Conseil Municipal procède à cette désignation ; les résultats des votes sont les suivants :

Délégués : Jean-Pierre MARTY, Patrice PICHENEY, Jean-Marie CASTEX .

Délégués suppléants : Daniel VAUCOULEUR , Florence GOGIEN , Jean-Raymond LUDOT.

### Déplacement d'un candélabre

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de travaux proposé par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube, consistant en un déplacement du candélabre E54 situé rue des Cortins et gênant actuellement l'accès à la propriété de M.TURIN Frédéric. Ces travaux entrant dans le cadre du service de maintenance des installations électriques communales, auquel la commune adhère, le Conseil Municipal approuve l'opération et charge le Maire d'effectuer le nécessaire auprès du S.D.E.A.

### Correspondant défense

Le Conseil Municipal désigne M. MARTY Jean-Pierre, Maire, comme élu chargé des questions de défense.

## **Plaques de rues**

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'entreprise LACROIX Signalisation, concernant la fourniture de trois panneaux de rues et de trente-cinq numéros de maison, pour une somme globale de 347,40 € HT soit 415,49 € TTC.

## **Rapport sur l'eau**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel technique et financier du service d'eau potable de la commune, pour l'année 2007, présenté par le Maire.

## **Rapport SOCOTEC**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport AAJ1959 référencé 14730/08/2542 en date du 24 janvier 2008 modifié les 06 et 22 mai 2008, émanant de la Société SOCOTEC et concernant la salle « Saint Loup », établissement diffusant de la musique amplifiée.

Les conclusions de ce rapport « mesures acoustiques » soulignent que l'établissement dans sa configuration actuelle respecte les exigences du décret 98.1143 du 15 décembre 1998.

## **Salle des fêtes : nouveau règlement**

Le Conseil Municipal au vu du rapport acoustique établi par la SOCOTEC et constatant que certains points du règlement d'utilisation de la salle «Saint Loup» en date du 25 octobre 2005 manquent de précisions, prend connaissance du nouveau projet et en adopte :

- Le règlement général.
- La convention de mise à disposition.
- La demande de location.
- Le plan de localisation des prises de sonorisation.
- L' état des lieux.

L'application du règlement est effective à compter de ce jour.

# **Séance du 9 septembre 2008**

## **Consultation d'entreprises**

Le Conseil Municipal examine, dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 21 (Rue du Lavoisier de Menois), le dossier de consultation des entreprises constitué des pièces suivantes :

- Cadre de l'acte d'engagement.
- Cahier des clauses administratives particulières.
- Cahier des clauses techniques particulières.
- Cadre du bordereau des prix.
- Rapport de présentation, plan de situation, plan d'aménagement, profils.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à lancer la consultation suivant la procédure adaptée.

### **Voirie : (Avenant 1)**

Le Maire expose que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la rue du Château, de la rue du Parc et de l'impasse de l'Etang, des travaux supplémentaires ont été nécessaires et d'autres travaux prévus ont été annulés (cf. annexe) ; de ces aménagements cumulés, il résulte une plus-value d'un montant de 7 095 € HT soit 8 485,62 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cet avenant n°1 et charge le Maire de signer tout document qui y est relatif.

Montant TTC du Marché :	205 298,18 €
Plus value :	8 485,62 €
Nouveau montant du marché :	213 783,80 €

### **Acquisition de tables et bancs : (Décision modificative 3)**

Le Conseil Municipal retient la proposition de prix de la société NEVADIS pour l'acquisition de 10 tables et 20 bancs pour la somme de 1320 € HT soit 1578,72 € TTC.

Le Conseil Municipal modifie le budget en ouvrant un programme d'investissement « Acquisition de tables et bancs » de la façon suivante :

Dépense d'investissement :	Compte 2158 pour 1579 €
Recette d'investissement :	Compte 21318 (programme réfection église) pour 1579 €.

### **Plaques de rues : (Décision modificative 4)**

Le Maire expose que suite à la délibération du 27 juin concernant l'acquisition de panneaux de rues, le devis présenté par l'entreprise LACROIX était incomplet ; un nouveau devis est présenté au Conseil, d'un montant de 713 €, pour 3 plaques de rues et 32 numéros.

Le Conseil Municipal approuve cette acquisition et modifie le budget en ouvrant un programme d'investissement « Numérotation de rues » de la façon suivante :

Dépense d'investissement :	Compte 2158 pour 713 €
Recette d'investissement :	Compte 21318 (programme réfection église) pour 713 €.

### **Redressement de limites Intercommunales du chantier de la rocade sud-est de TROYES**

Vu le projet de modification de limites entre les communes de BREVIANDES, ST PARRÉS AUX TERTRES, ROUILLY SAINT LOUP et ST JULIEN LES VILLAS à la suite des opérations de remembrement et qui aura pour effet le redressement des dites limites,

Vu le tableau des équivalences de surfaces abandonnées et reçues en contrepartie,

Compte tenu de l'aménagement parcellaire prévu dans le cadre du remembrement,

Considérant que la modification n'entraîne aucun transfert de population,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réalisation du projet.

## **SIVOS**

Vu les dispositions de l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de ROUILLY SAINT LOUP de s'associer au sein du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Montaulin - Rouilly Saint Loup - Ruvigny,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le projet de création du SIVOS qui regroupera les communes de Montaulin - Rouilly Saint Loup - Ruvigny,  
Après en avoir délibéré, par treize voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal adopte les dispositions suivantes :

Approuve les statuts du SIVOS de Montaulin - Rouilly Saint Loup - Ruvigny.

Demande à M. le Préfet du département de l'Aube de prendre l'arrêté portant création de ce syndicat.

## **Séance du 14 octobre 2008**

### **Décision modificative 5**

Suite à sa décision d'accepter le devis de l'entreprise « MULTI SERVICES » concernant la fourniture et la pose de signalisation verticale, le Conseil Municipal décide la modification du budget suivante :

Dépense d'investissement : Compte 2158 pour 2736 €

Recette d'investissement : Compte 21318 (programme réfection église) pour 2736 €.

### **Don**

Le Conseil Municipal accepte le don fait à la commune, par Mme BAETEMAN Véronique, d'un montant de 50 €, en réparation du préjudice fait, et charge le Maire de procéder à son encaissement.

### **Circulation rue des Clausets, rue du Temple**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que le maintien de la circulation générale sur les rues du Temple et des Clausets, dans son intégralité, peut compromettre la sécurité des usagers, décide l'interdiction de tout véhicule dans ces deux rues, dans les deux sens, avec maintien de l'accès aux propriétés riveraines.

Le Conseil Municipal charge le Maire de prendre l'arrêté conforme à cette disposition.  
Après étude des différents devis concernant la fourniture et la pose de la signalisation verticale adaptée, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise « MULTI SERVICES » pour une somme globale de 2286,80 € HT soit 2735,01 € TTC.

### **Election des délégués au SIVOS**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'arrêté préfectoral n°08-3372, constitutif du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Montaulin-Rouilly-Saint-Loup et Ruvigny (SIVOS).

Le Conseil Municipal procède à l'élection de quatre délégués titulaires.

A chaque tour de scrutin, chaque conseiller à l'appel de son nom a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Maire.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu 13 voix et ont été proclamés élus titulaires :

Magali DI MALTA, Florence GOGIEN, Jean-Marie CASTEX, Jean-Pierre MARTY.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de deux délégués suppléants.

A chaque tour de scrutin, chaque conseiller à l'appel de son nom a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Maire.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu 13 voix et ont été proclamés élus suppléants :

Fabien CHAUVIN et Jean-Raymond LUDOT

## **Séance du 18 novembre 2008**

### **Acquisition d'un cinémomètre : (Décision modificative 6)**

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un cinémomètre.

Il étudie la proposition de prix établie par l'entreprise DATA Collect, concernant un cinémomètre alimenté à partir de l'éclairage public et pourvu d'une batterie et de son chargeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré retient cette proposition de prix (2 300 € TTC) et charge le Maire d'effectuer les formalités pour l'obtention d'une subvention départementale.

Suite à sa décision d'accepter le devis de l'entreprise « DATA Collect » concernant la fourniture d'un cinémomètre et d'un chargeur adapté, le Conseil Municipal décide la modification du budget suivante :

Dépense d'investissement : Compte 2158 pour 2 300 €

Recette d'investissement : Compte 21318 (programme réfection église) pour 2 300 €.

### **Electrification à ROUILLEROT : (Décision modificative 7)**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir la desserte extérieure par les divers réseaux électriques de cinq terrains situés rue des Ormées.

En application de l'article L 332.11.1 du Code de l'Urbanisme, ces travaux incombent financièrement à la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- La « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » par adhésion au Syndicat.
- La « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil Municipal en date du 15 janvier 1974.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Le SDEA a prévu, sur les instructions de la municipalité, le programme suivant :

- La création d'un réseau souterrain basse tension et éclairage public long d'environ 85m.
- La fourniture et la pose de deux candélabres cylindro-coniques, de 7m de hauteur, avec crosse de saillie 1.5m, thermo laqués et équipés chacun d'un luminaire fonctionnel avec lampe à vapeur de sodium haute pression de 100W.

Aux conditions actuelles, la desserte extérieure du lotissement peut être évaluée comme suit :

- a) Desserte en électricité : 4 550 € HT
- b) Eclairage public : 3 400 € HT

Selon les dispositions en vigueur, la participation communale sera égale à 100% des dépenses indiquées en a) et 60% du coût cité en b) soit une contribution évaluée à 6 590 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1. DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.
2. S'ENGAGE à ce que la participation communale soit versée au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 23 du 18 juin 2001, n° 6 du 17 novembre 2005, n°1 du 8 juillet 2004 et n°6 du 16 décembre 2005 du Bureau du SDEA. Cette participation est évaluée provisoirement à 6 590 €.
3. S'ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants, les crédits nécessaires.
4. PRECISE que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

Suite à sa décision d'accepter le devis du SDEA concernant l'extension du réseau électrique à ROUILLEROT, le Conseil Municipal décide la modification du budget suivante :

- Dépense d'investissement : Compte 21534 pour 6 590 €
- Recette d'investissement : Compte 1328 pour 6 590 €.

### **Aménagement des arrêts bus de MENOIS**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'appel d'offres de la DDEA, Maître d'œuvre pour les travaux cités en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal suit le classement établi par le Maître d'œuvre et retient l'offre de l'entreprise APPIA, pour un montant de marché de 73 300 € HT soit 87 666,80 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

### **Vide-Greniers 2009**

M. Jean-Marie CASTEX, trésorier de la coopérative scolaire de l'Ecole de ROUILLY SAINT LOUP fait part au Conseil Municipal de son projet d'organiser un « vide-greniers brocante » selon les moda-

lités suivantes :

- Jour : 17 MAI 2009
- Organisateur et bénéficiaire : Coopérative scolaire de ROUILLY SAINT LOUP.
- Lieu : MENOIS, rue du Château et rue du Parc.
- Horaires : de 7h à 20h.
- Caractéristiques de la vente : vide-greniers et brocante.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet, et constate, que l'aire d'activité dépassant 300 m<sup>2</sup>, un arrêté préfectoral est nécessaire à l'autorisation de cette manifestation.

## Séance du 13 janvier 2009

### Indemnités du receveur

Le Conseil Municipal, vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982, vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982,

Attribue à Monsieur MARQUE Vincent, Trésorier, la totalité de l'indemnité de conseil à compter du 01 septembre 2008.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 octobre 1983.

Attribue également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

### Indemnités receveur 2

Le Conseil Municipal, vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982, vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982,

Attribue à Madame REVELIN Noëlle, Trésorière, la totalité de l'indemnité de conseil pour la période du 01 au 31 août 2008.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 octobre 1983.

### Acompte SIVOS

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de MONTAULIN, ROUILLY-SAINT-LOUP et RUVIGNY, sollicite le versement d'un acompte de 15 000 € sur la contribution communale au budget de fonctionnement du SIVOS afin de régler les dépenses de fonctionnement en attendant le vote du budget primitif 2009. En effet, depuis le 1er janvier 2009, date à laquelle prend effet le transfert de la compétence scolaire des 3 communes au SIVOS, celui-ci doit disposer de la trésorerie nécessaire afin de pouvoir procéder au règlement des frais de personnel et des factures courantes venant à échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, par 15 voix pour, de verser un acompte de 15 000 € au SIVOS sur la contribution communale au budget de fonctionnement du SIVOS.

## Réfection RD 21 (phase 2)

Le Conseil Municipal décide la réfection complète avec assainissement pluvial, bordures de trottoirs, plateau ralentisseur avec aménagement sécuritaire d'une partie de la rue des Grèves. (route départementale n°21).

Le montant total de l'opération est estimé à 98 114,83 € HT, soit 117 345,33 € TTC et sera inscrit au budget primitif 2009.

Le Conseil Municipal sollicite pour cette opération, les aides publiques exceptionnelles auprès de l'Etat, de la Région, du Département et autres organismes.

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

## Séance du 10 mars 2009

### Comptes administratifs 2008

Sous la Présidence de M. PICHENEY Patrice, le Conseil Municipal vote les comptes administratifs 2008, présentés par le Maire et résumés dans le tableau suivant :

	Commune	CCAS	S.Eaux	
<b>Fonctionnement</b>	Clôture 2007	237 743.49 €	336.89 €	8 605.01 €
	Recettes	308 828.65 €	6 100.02 €	4 107.85 €
	Dépenses	210 869.39 €	3 077.56 €	10 095.31 €
	Exercice 2008	97 959.26 €	3 022.46 €	-5 987.46 €
	Clôture 2008	335 702.75 €	3 359.35€	2 617.55 €
<b>Investissement</b>	Clôture 2007	67 320.48 €		9 497.56 €
	Recettes	35 850.81 €		9 248.86 €
	Dépenses	274 290.46 €		2 356.67 €
	Exercice 2008	-238 439.65 €		6 892.19 €
	Clôture 2008	-171 119.17 €		16 389.75 €
<b>F + I</b>	<b>Clôture 2008</b>	<b>164 583.58 €</b>	<b>3 359.35 €</b>	<b>19 007.30 €</b>

### Comptes de gestion :

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2008 établis par le Receveur Municipal.

### Affectation des résultats :

Pour la commune : Report de fonctionnement pour 82 922,58 € et affectation en investissement pour 252 780,17 €.

## Programmes d'investissement 2009 :

Le Conseil Municipal étudie les projets de programmes d'investissement à intégrer au budget primitif lors de la prochaine réunion.

## Séance du 17 mars 2009

### Taux d'imposition

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition 2009 comme résumé dans le tableau suivant :

	Bases 2008	Taux 2008	Bases 2009	Variation taux	Taux 2009	Produit 2009
TH	390 577 €	14.41 %	411 200 €	3.00 %	14.84 %	60 022 €
TFB	230 082 €	23.39 %	243 300 €	3.00 %	24.09 %	58 610 €
TFNB	51 554 €	17.63 %	52 000 €	3.00 %	18.15 %	9 443 €
TP	218 372 €	13.82 %	250 900 €	3.00 %	14.23 %	35 703 €

Produit : **164 778 €**

### Budgets primitifs 2009

Le Conseil Municipal vote les budgets 2009, comme résumés dans le tableau suivant :

	Commune	CCAS	S.Eaux	
<b>Fonctionnement</b>	Clôture 2008	82 922 €	3 359 €	2 617 €
	Recettes	299 113 €	5 100 €	2 433 €
	Total recettes	382 035 €	8 459 €	5 050 €
	Dépenses	382 035 €	8 459 €	5 050 €
<b>Investissement</b>	Clôture 2008			16 389 €
	Recettes	506 810 €		4 203 €
	Total recettes	506 810 €		20 592 €
	Dépenses	506 810 €		20 592 €
<b>F + I</b>	<b>888 845 €</b>	<b>8 459 €</b>	<b>25 642 €</b>	

# LE FILM DE L'ANNEE 2008-2009

21  
JUN  
2008

## Fête des Ecoles : Que du Bonheur !

Une heure avant le début du spectacle, la cour de l'école de Rouilly Saint Loup était noire de monde ce samedi 21 juin, car sous aucun prétexte on n'aurait voulu rater le crû 2008 du spectacle de la fête des écoles. Et il n'a pas déçu!

En effet, pendant près de deux heures, se sont succédés sur scène, chants, sketch, danses de tous styles et autres acrobaties pour le plaisir d'un public immédiatement conquis.

A en juger par les commentaires d'après le spectacle, parents, grands-parents, habitants des trois communes et même

les anciens élèves ont savouré l'instant.



*Un spectacle coloré*

Les quelque 160 enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal de la maternelle au cours moyen deuxième année ont donné le meilleur d'eux-mêmes sur des rythmes endiablés pour célébrer à leur manière la fête de la musique.

Ce fut ensuite la ruée vers les stands de la kermesse qui ont eux aussi connu un succès sans précédent : il faut dire que le temps splendide de l'après-midi a bien favorisé les choses.

La journée a pris fin avec les désormais célèbres jeux intervillages qui ont vu s'affronter de manière bon enfant les enfants, adolescents ou adultes des trois communes.

C'est Rouilly qui a gagné cette année mais l'on retiendra également que le score est resté serré tout le long du match et que tout s'est déroulé dans une ambiance survoltée.



*Les enfants de maternelle*



*Petite pause photo*

## Balades Estivales

27  
JUILLET  
2008

Rendez-vous avait été pris avant la fin de l'année scolaire pour qu'enfants et adultes intéressés se retrouvent tous les samedis des vacances pour une petite balade en vélo ou en roller sur la vélovoie.

C'est une vingtaine de participants qui se sont retrouvés ce samedi 27 juillet au départ de Menois. Le rythme était soutenu ce qui a permis de rejoindre sans problème Courteranges avant de revenir au point de départ.

AOÛT  
2008

## Les Vacances de Marianne



*Marianne sur son nouveau support*

Depuis deux ans que la Mairie avait changé d'adresse, Marianne avait du mal à se décider à abandonner son support.

Elle pensait ne pas avoir sa place dans la nouvelle salle du Conseil Municipal flambant neuve.

Elle décida de prendre quelques jours de vacances rue de la Potence pour lui permettre de réfléchir.

Bien accueillie chez Line Cotte, enseignante à l'école de Rouilly et passionnée d'Arts Plastiques, « relookage » total lui fut proposé : décapage, ponçage, rebouchage avec de l'enduit et enfin plusieurs couches de peinture blanche.

Fière de sa nouvelle apparence immaculée, elle a pu rejoindre, dès le mois d'août, la nouvelle stèle en plexiglas qui lui avait été réservée.



*Finies les vacances*

## Rentrée Scolaire

02  
SEPTEMBRE  
2008

La rentrée scolaire s'est déroulée sans encombre à l'école de Rouilly Saint Loup où 21 CP ont rejoint la classe de Line Cotte alors que 8 CM1 et 18 CM2 composent celle de Jean-Marie Castex.

Des enfants plutôt satisfaits de reprendre le chemin de l'école après deux longs mois de vacances, d'autant que les CP rentraient dans une classe aux peintures entièrement refaites.

Pour compléter cette rénovation, il aura fallu attendre encore quelques semaines pour que tables et chaises neuves prennent place dans la classe, permettant aux enfants d'excellentes conditions de travail.

NOVEMBRE  
2008

## Naissance du Site Internet de la Mairie

Si on trouve tout sur Internet, on ne trouvait que peu de renseignements sur Rouilly Saint Loup. Depuis le mois de novembre, le Site officiel de la Mairie est venu réparer ce manque. Outre l'actualité de la commune, les renseignements sur la Mairie, les informations et les démarches administratives courantes, on peut découvrir une partie historique de la commune, des cartes postales anciennes et bien d'autres choses encore...

Le site est mis à jour régulièrement et il a déjà trouvé son public puisqu'en 3 mois, on compte 250 visiteurs. Référencé sur Google, on trouve aussi l'adresse dans le site du Conseil Général de l'Aube.

Un outil très pratique à découvrir ou re-découvrir :

<http://rouillysaintloup.olymp-network.com>

13  
DECEMBRE  
2008

# Montaulin & Rouilly Ensemble pour la Sainte Barbe

*Ludovic ROGER, Président de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Rouilly Saint Loup, profite de l'occasion qui lui est donnée pour, au nom de tous les Sapeurs Pompiers, remercier les lupirulliens pour leur accueil lors du passage pour les calendriers.*

Cette année encore, c'est main dans la main que les deux corps de sapeurs pompiers volontaires de Rouilly Saint Loup et de Montaulin ont fêté la Sainte Barbe le samedi 13 Décembre à la salle des fêtes de Rouilly Saint Loup. L'occasion de faire la fête mais aussi de dresser un bilan assez exhaustif de l'année écoulée.

Ce fut tour à tour Ludovic Roger et Dany Farin, respectivement chef des sapeurs pompiers de Rouilly Saint Loup et de Montaulin, qui ont retracé une année d'interventions en tous genres : feux, accidents de voie publique, destruction d'insectes ou encore manœuvre de nuit dans le cadre d'un perfectionnement permanent.

Chacun s'est félicité de la réelle bonne entente entre les deux CPI, de l'efficacité, de la disponibilité ainsi que de la rapidité de leurs membres à se rendre sur les lieux d'un sinistre.

Les deux municipalités ont été remerciées pour leur soutien effectif notamment sur le plan financier. L'achat d'un nouveau véhicule à Rouilly est prévu pour bientôt (voir page 26). Ensuite, les maires des deux communes, Philippe Schmitt pour Montaulin et Jean-Pierre Marty pour Rouilly Saint Loup ont souligné une nouvelle fois la bonne entente et l'efficacité des deux compagnies en les assurant de la continuité du soutien des deux municipalités. Ils ont regretté une petite pénurie d'effectifs comblée en partie par la nomination toute récente de Benoit Champion au CPI de Rouilly Saint Loup.

Pour finir, les deux chefs de corps, appelés au mois de mai en renfort sur un feu à Bar sur Seine, ont été décorés de l'ordre du mérite et du dévouement et ont obtenu le droit au port de la fourragère.

Ce fut ensuite le signal de départ de l'apéritif tant attendu qui a précédé un somptueux repas de fêtes où tous les convives ont pu laisser libre cours à une bonne humeur communicative.



*Dany Farin et Ludovic Roger récompensés*

## Fin des Triplés, Naissance du SIVOS

DECEMBRE  
2008

Lundi 15 Décembre, les membres de l'Association des Triplés qui gèrent la cantine, la garderie et le centre de loisirs pour les enfants du RPI Montaulin, Rouilly Saint Loup, Ruvigny étaient convoqués pour une assemblée générale extraordinaire dans la salle des fêtes de Ruvigny.

En effet, l'explosion de la population scolaire sur le secteur, qui avait rendu très difficile la gestion de la structure, a obligé l'Association loi de 1901 à voter sa dissolution.

Pendant plus de dix ans, une poignée de bénévoles a porté à bout de bras cette structure d'accueil périscolaire qui n'a cessé de grossir. Sans le courage et la ténacité de ces volontaires, plusieurs classes du Regroupement Pédagogique auraient déjà fermé, les élèves seraient partis vers la ville où l'accueil cantine et garderie n'est pas un problème.

Les trois municipalités se sont donc unies aux enseignants pour remercier avec force un dévouement de tous les instants et pour passer le flambeau à une nouvelle structure qui va, à partir du premier janvier 2009, mutualiser les moyens des trois communes : le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, SIVOS de Montaulin, Rouilly Saint Loup, Ruvigny.

21  
DECEMBRE  
2008

## Un Week-End de Cadeaux !

Pour ne pas faire de jaloux, la Municipalité de Rouilly Saint Loup avait bien fait les choses ce samedi 20 et dimanche 21, puisqu'elle avait regroupé ses différentes distributions de cadeaux de fin d'année sur un week-end.

Ce fut tout d'abord la distribution par les conseillers municipaux, le samedi, des colis pour les lupirulliens de plus de soixante-cinq ans. Quelques douceurs gastronomiques joliment présentées dans un magnifique cabas ont fait la joie d'une soixantaine de couples et mis un peu de chaleur dans le cœur des personnes seules.

Le deuxième moment fort a eu lieu le dimanche à la salle des fêtes où les enfants de la commune attendaient de pied ferme un Père Noël qui, bien que très occupé ces temps-ci, avait promis quand même de faire une escale à Rouilly. Après les conseils de sagesse d'usage, il a commencé une longue distribution des jouets qu'il avait apportés avant de se plier à la traditionnelle séance de photos pour le plus grand plaisir des parents.

L'après-midi s'est terminée par un petit goûter pour les enfants et autour d'une coupe de Champagne pour les plus grands. Chacun a savouré l'instant comme il se devait et fait remarquer, qu'une fois de plus, la bonne humeur était générale.



*Le Père Noël très entouré*

## La Galette Couronnée de Succès

18  
JANVIER  
2009

Cette année encore, la tradition a été respectée. A l'invitation de la municipalité, les anciens se sont réunis dans la salle des fêtes le dimanche 18 janvier pour partager un bon moment autour de la galette des rois.

Une quarantaine d'habituels, rejoints par les membres du Conseil Municipal, ont tout d'abord écouté Jean-Pierre Marty, maire de la commune, prononcer des vœux pleins d'optimisme pour faire face à la morosité de la période actuelle.



*A l'heure des vœux*



*Plus une miette dans les assiettes*

Il a ensuite invité tout le monde à lever son verre et à déguster sa part de galette. Les plus chanceux ont coiffé leur couronne avant que les conversations n'aillent bon train et permettent à chacun de passer un très agréable après-midi.

JANVIER  
2009

## Elagages

Les thuyas qui bordaient le mur du cimetière devenaient vraiment trop envahissants et salissaient désagréablement les pierres tombales situées à proximité. Il a fallu se résoudre à les couper au pied et à faire place nette.



*Les thuyas pendant la coupe*

Dans la fouillée, Laurent Artus, l'employé communal, a élagué les tilleuls de la cour de l'école et ceux de la rue de l'école. Il en a abattu aussi quelques-uns qui devenaient menaçants pour la sécurité.



*Le mur du cimetière dégagé*



*Les tilleuls élagués*

## Nouveau Véhicule Pour Les Pompiers

8  
MARS  
2009

Pour les sapeurs pompiers de Rouilly Saint Loup, la première manœuvre de l'année avait été programmée le dimanche 7 mars en compagnie de leurs homologues de Montaulin. Au programme, vérification et remise en état du matériel, et surtout première sortie pour le nouveau véhicule acheté par la municipalité de Rouilly Saint Loup.

En effet, l'estafette déjà ancienne que la compagnie utilisait jusque là ne correspondait plus aux exigences des différentes sorties. L'acquisition d'un nouveau véhicule devenait alors nécessaire. Garé depuis quelques semaines dans le local, il a effectué ce dimanche sa première sortie.

Pour l'occasion, Ludovic Roger, le chef de corps avait convié les membres du conseil municipal. Il en a profité pour les remercier de cet achat avant que tout le monde ne se retrouve autour d'un verre pour fêter l'événement.



*Devant le nouveau véhicule*

# ROUILLY NEZ AU VENT ...

## Un petit peu d'histoire ...

C'est sur la Tour des Vents d'Athènes, construite au 1<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ qu'on aurait découvert la première girouette au monde.



En France, la girouette apparaît au IX<sup>ème</sup> siècle comme symbole chrétien sur les églises. Elle a la forme d'une flèche, d'un coq, mais elle est fixe.

Au Moyen Age, elle est reprise par les seigneurs qui la mettent sur le château comme emblème du pouvoir.



Puis elle orne les beffrois sous le nom de « panonceaux ».

# DE GIROUETTE ...



Au XV<sup>ème</sup> siècle, Léonard de Vinci la rend mobile afin qu'elle puisse donner la direction du vent.

À l'abolition des privilèges, elle vient décorer les riches demeures, puis les artisans, les paysans et le "menu peuple" l'adoptent. Chacun veut en orner sa maison, indiquer son métier, son rang dans la société, ses goûts, ses craintes.



Elle sert aussi d'enseigne, avertissant le voyageur qui la découvre de loin, de la profession de l'occupant de la maison. Un cheval cabré indiquait un relais ; un bœuf, la maison d'un éleveur ; un moulin, le meunier...

Elle retrace l'activité des villages et de ses habitants : le laboureur et son attelage, le chasseur et son chien, le vendangeur et son panier, sont des thèmes fréquents.



# ... EN GIROUETTE



Plus typique encore : la gabare du marinier ou l'attelage avec chevaux et belles voitures.

Les auberges peuvent être signalées par de joyeuses beuveries finement représentées...



Hier en tôle ou en fer blanc, la girouette est aujourd'hui en zinc ou en cuivre.

Longtemps boudée ou abandonnée, certains redécouvrent aujourd'hui sa signification ou plus simplement son rôle décoratif.



*Visibles de loin ou bien cachées, les girouettes présentées dans ces trois pages sont toutes lupirulliennes. A vous de les découvrir ou les redécouvrir en parcourant les rues du village...*

# SOUVENIRS D'ECOLE

Année Scolaire 1987-1988



## Classe de CE1-CE2 de Jean-Marie Castex

**De gauche à droite :**

**Premier rang :**

Olivier AUBRY- Aurélie HOGER- Nicolas KOEHLER

**Deuxième rang :**

Cyprien TOLU- Nicolas ZIVIC- Emile BIGLE- Jean BAILLY- Jessy VIARD- Jeremy DEFER-  
Guillaume MARTY

**Troisième rang :**

Guillaume MIZZI- Carine SALA- Ludovic ROGER- Séverine CAREL- Cédric BARRAULT-  
Stéphanie LEGRAND

# LE LUPIQUIZZ :

## Etes-vous un véritable lupirullien ?

*Voici la deuxième édition du jeu pour voir, si vous connaissez bien les usages de Rouilly, les règles locales ou celles d'ordre général, bref, pour voir si vous êtes toujours un vrai lupirullien...*

		Entourez la bonne réponse	
1	J'ai perdu ma carte d'identité. J'ai juste à me rendre à la Mairie pour la faire refaire gratuitement.	Vrai	Faux
2	Je ne risque rien à déposer, en même temps que mes bouteilles vides dans la benne à verre, un sac d'ordures variées au pied de cette benne.	Vrai	Faux
3	J'habite Rouilly depuis ma naissance. Le recensement militaire se fera automatiquement à la Mairie pour que je puisse participer à la JAPD (Journée d'Appel pour la Préparation à la Défense).	Vrai	Faux
4	Je veux installer une fenêtre sur mon toit. Je dois me rendre à la Mairie de Rouilly pour remplir une demande de déclaration de travaux .	Vrai	Faux
5	Fils électriques tombés à terre.	Vrai	Faux
6	Repas des anciens + 65 ans	Vrai	Faux
7	Location de la salle	Vrai	Faux
8	J 'allume un feu	Vrai	Faux

***Réponses page suivante.***

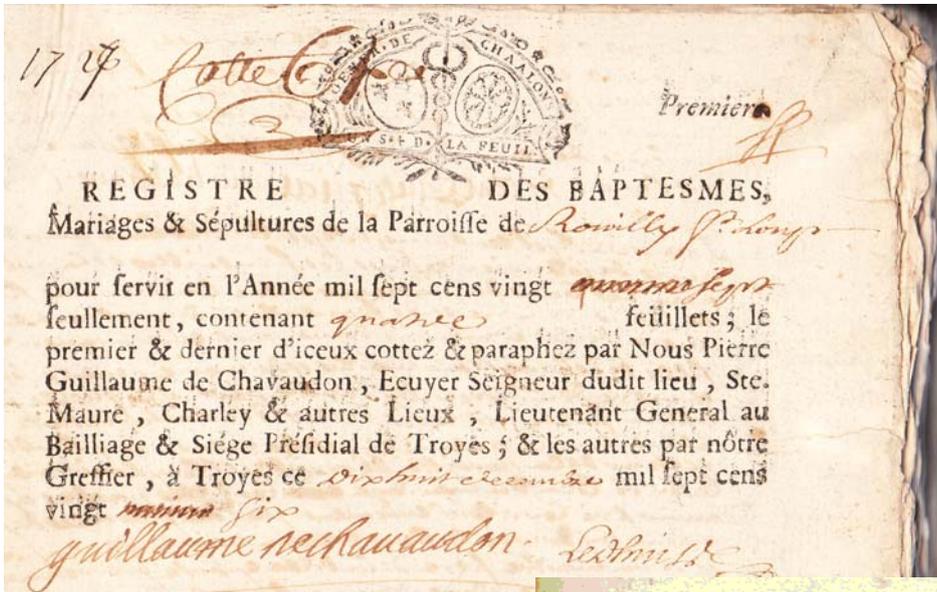
# LE LUPIQUIZZ : réponses

1. **Faux.** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la personne qui a perdu sa carte d'identité et qui souhaite la refaire doit s'acquitter de 25 €. Pour les autres renouvellements, accompagnés de l'ancienne carte ou pour une première demande, c'est gratuit.  
Nota : Le délai pour faire refaire une carte d'identité ou un passeport est d'environ 3 semaines.
2. **Faux.** Le dépôt sauvage d'ordures est interdit. Le contrevenant s'expose à une amende allant de 100 à 1000 €. Les ordures sont inspectées afin de trouver un nom, une adresse. Dans le meilleur des cas, le contrevenant est invité à venir récupérer ses déchets. En cas de refus, c'est la gendarmerie de Bréviandes qui prend les choses en main.
3. **Faux.** Lors d'une arrivée dans la commune, la famille doit se rendre en Mairie pour signaler sa composition. Par conséquent, les enfants ne peuvent pas être inscrits automatiquement à l'arbre de Noël de la commune.
4. **Vrai.** La déclaration de travaux est obligatoire pour :
  - La pose d'un Vélux ou de volets roulants.
  - Le ravalement d'une façade.
  - La construction ou la modification d'une clôture.
  - Les extensions de moins de 20 m<sup>2</sup> (abri de jardin, habitations légères de loisirs, etc...)
5. **Vrai.**
6. **Vrai.**
7. **Faux.**
8. **Faux.** Ce sont les gendarmes de Bréviandes qui décident de l'endroit et de la fréquence d'intervention des patrouilles. Le Maire pourrait néanmoins le demander.

*Vous avez obtenu 7 ou 8 points, vous êtes un véritable lupirullien. Si votre score se situe entre 4 et 6 points, vous avez sûrement appris quelques règles à mettre en pratique simplement. En dessous de 4 points, il faudra changer certaines habitudes pour devenir un vrai lupirullien avant le quizz de l'an prochain ...*

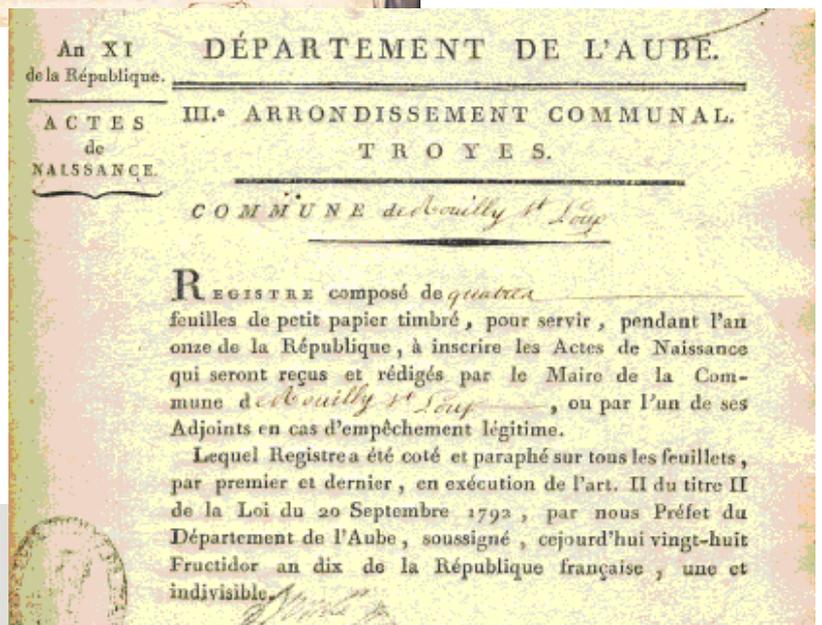
# DOCUMENTS D'ARCHIVES

Nous avons sélectionné 3 extraits d'anciens registres d'Etat Civil conservés dans les Archives de la Mairie de Rouilly Saint Loup.



Ce registre des baptêmes, mariages et sépultures est le document le plus ancien conservé à la Mairie de Rouilly Saint Loup. Il date de 1727.

Daté du 28 Fructidor an X du calendrier révolutionnaire soit le 15 Septembre 1802, ce registre est prêt pour recueillir les actes d'Etat Civil de l'année 1803.



Rédigé le 15 décembre 1864, ce registre de 1865 a été retenu pour l'originalité du nom du Président du Tribunal de première instance...